

COMPTE-RENDU



Comment faire un PCAET ?

JOURNÉE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES AU CNFPT – DÉLÉGATION D'Auvergne

Cette rencontre a été organisée grâce à la mobilisation d'un comité de pilotage comprenant :

Le CNFPT, délégation d'Auvergne – la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes les DDT de l'Allier et du Puy-de-Dôme – l'ADEME Auvergne-Rhône-Alpes – Clermont Auvergne Métropole – GRDF – MACEO et la Plate-forme 21.

Elle a reçu le soutien financier du FNADT et du CGET



cget

PCAET : éléments de cadrage

Par Myriam FERRY, chargée de mission transition énergétique et développement durable à la DDT du Cantal.

[TÉLÉCHARGER LA PRÉSENTATION.](#)

Les Directions Départementales des Territoires sont des institutions, interlocutrices des collectivités pour les accompagner sur la thématique énergie climat. Il y a des correspondants dans tous les départements :

- Myriam FERRY pour le Cantal : myriam.ferry@cantal.gouv.fr
- Charles CANN pour le Puy-de-Dôme : charles.cann@puy-de-dome.gouv.fr
- Olivier GRANGETTE pour la Haute-Loire : olivier.grangette@haute-loire.gouv.fr
- Nicolas SALVATORI pour l'Allier : nicolas.salvatori@allier.gouv.fr
- Nelly FREDIERE pour la Loire : nelly.frediere@loire.gouv.fr

La présentation de Myriam Ferry a pour objectif de renseigner au maximum les collectivités sur les questions qu'elles se posent pour réaliser leur PCAET. Le diaporama – téléchargeable ci-dessus – aborde les points suivants :

- Qu'est-ce qu'un PCAET ?
- Qui est concerné par les PCAET ?
- Pourquoi réaliser un PCAET ? Les différents objectifs de la loi relative à la transition énergétique.
- Le PCAET succède au PCET
- Echéances et délais
- Partenariats et compatibilités
- Les principales étapes d'un PCAET
 - Diagnostic
 - Stratégie
 - Plan d'action
 - Suivi et mise en œuvre
 - Evaluation environnementale et stratégique
- Les étapes administratives
- Estimations du coût d'un PCAET

2 guides de présentations du PCAET sont à disposition sous : <http://www.ademe.fr/pcaet-comprendre-construire-mettre-oeuvre>

Echanges avec la salle

Remarque : certains territoires sont inquiets des moyens humains en interne des collectivités pour assurer la mise en œuvre des PCAET. Au-delà des études et diagnostics, les élus sont en recherche de plans climat opérationnels. L'Aduhme (Agence locale des énergies du Puy-de-Dôme) lance une Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour l'évaluation environnementale des PCAET. Tout le travail des structures d'accompagnement à l'élaboration des PCAET sera utile aux collectivités qui vont devoir faire face à une grosse charge de travail.

Question : la maîtrise d'œuvre pour l'élaboration du PCAET et celle pour l'évaluation environnementale stratégique peuvent-elles être conduites par le même bureau d'étude ?

Evelyne BERNARD (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes) : il n'y a pas d'obligation de mobiliser deux bureaux d'étude différents. Il est quand même nécessaire de s'assurer en amont que le bureau d'étude dispose de l'ensemble des compétences pour les deux exercices. L'évaluation environnementale stratégique doit servir à améliorer la pertinence du Plan Climat et être considérée comme une aide à la décision.

Question : comment se fera l'articulation avec le SRADDET ? Y a-t-il des possibilités de financement des PCAET prévus par le SRADDET ?

Béregère CALENTIER (Région Auvergne-Rhône-Alpes) : les travaux du SRADDET sont lancés mais il n'est pas encore écrit. Des réunions territoriales sont en cours pour partager les premiers éléments de diagnostic et avoir un SRADDET proche des attentes des territoires. Des ateliers techniques sont prévus pour l'automne. Les 1ères orientations seront écrites au cours du dernier trimestre 2017. Même si le SRADDET sera adopté plus tardivement, les orientations seront données dès le départ.

En attendant que le SRADDET soit finalisé, il est nécessaire de se référer à la Stratégie Bas Carbone. Cela sera rappelé dans le porter à connaissance qui sera transmis aux territoires. C'est surtout dans les prochaines versions des PCAET qu'il conviendra de bien considérer les liens avec le SRADDET. En attendant, un certain nombre d'informations sont toujours disponibles grâce aux SRCAE des deux anciennes régions.

Le SRADDET n'ouvrira pas en lui-même des possibilités de financement. En revanche lorsqu'il sera finalisé, un certain nombre de programmes seront déclinés dont certains pourront permettre des financements. Toutefois, les PCAET relèvent de l'obligation réglementaire, de ce fait aucun accompagnement financier n'est prévu par la Région.

Question : la couverture géographique des EPCI de plus de 20 000 habitants représente moins de 60 % de la superficie du territoire régional. Quelles seront les incitations pour les EPCI non obligés ? Et de manière plus générale, comment la population sera associée à la démarche ?

Evelyne BERNARD (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes) : il y a un vrai enjeu de gouvernance au travers des PCAET. Si nous avons rappelé les obligations réglementaires, cela ne donne pas moins de poids à l'importance de la gouvernance des plans climat, à la concertation.

Concernant les démarches volontaires, elles sont à encourager. Elles n'ont toutefois pas à remplir le même niveau de contrainte dans la mesure où les PCAET volontaires n'ont pas d'effets juridiques.

Béregère CALENTIER (Région Auvergne-Rhône-Alpes) : il n'y a pas de mesure incitative, même pour les PCAET volontaires. Cependant, les acteurs du territoire peuvent impulser des dynamiques. La communauté régionale de travail peut accompagner les acteurs du territoire, tout comme les Parcs Naturels Régionaux qui peuvent être des relais d'appui. Mais c'est de l'appui méthodologique, de l'appui en termes d'animation qui sera dispensé et non un appui financier.

Myriam Ferry (DDT du Cantal) : l'investissement sur l'ingénierie du PCAET est normalement largement compensé par les économies et bénéfices liés au plan d'action. Normalement, les actions qui seront mises en place dans le cadre des PCAET devront couvrir les 1 ou 2 euros par habitant qui auront été investis pour élaborer le plan. Sans avoir une stratégie, c'est difficile de trouver la cohérence. A titre d'exemple l'appel à projet TEPCV (Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte) a permis de financer de nombreuses actions liées à la transition énergétique ; mais parfois, on a senti sur certains projets un manque de lien, de cohérence entre les projets, de justifications. Le PCAET est justement l'outil qui permet de pallier à ces défauts.

Sylvain AVRIL (Ademe Auvergne-Rhône-Alpes) : on observe certains fléchages d'argent public sur ces sujets énergétiques. Par exemple, TEPCV permettait de financer de l'action. Les territoires qui étaient prêts et qui ont répondu le plus vite étaient des territoires qui avaient déjà amorcé des choses sur le sujet. Le PCAET permet de passer à un autre niveau sur la Transition Écologique et Énergétique. Par sa démarche robuste, le PCAET devient un véritable document de planification territoriale.